REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **20 mars 2015**

Compte rendu affiché le **27 mars 2015**

Date de convocation du Conseil municipal le **13 mars 2015**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur David TOUNKARA**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Kaoutar DAHOUM, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, , Nawelle CHHIB, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Patrick MANDOLINO.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Eliane DA COSTA à Stéphane GOMEZ, Matthieu FISCHER à Stéphane BERTIN, Dorra HANNACHI à Philippe ZITTOUN.

Membres absents excusés : **Saïd YAHIAOUI, Sophie CHARRIER, Nordine GASMI.**

Membre démissionnaire : **Marie-France VIEUX-MARCAUD**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	40

Objet :

15.03.0254
Budget primitif 2015 et budget annexe de la télésurveillance - Création et modifications d'autorisations de programmes crédits de paiement - Création de chapitres opération - Reprise de provision pour charges

PREFECTURE du RHÔNE
Reçu le 25 MARS 2015
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES

RAPPORT DE MONSIEUR DUSSURGEY

Mesdames, Messieurs,

Le Budget primitif 2015 que je soumets ce soir à votre examen a été établi conformément à l'article 11 de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration Territoriale de la République.

Ce budget s'équilibre globalement à 98 418 982 euros soit :
- 76 728 394 euros pour la section de fonctionnement,
- 21 690 588 euros pour la section d'investissement.

I/. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'élève à 76 728 394 euros en recettes comme en dépenses, soit une augmentation de 2,54% par rapport au budget primitif (BP) 2014. L'exercice 2015 est marqué par une maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en préservant et en garantissant les services à la population. Ainsi, comme pour les dépenses d'investissement, l'effort de la section de fonctionnement portera sur le secteur de l'Education en priorité mais également sur la sécurité et tranquillité publique, la démocratie participative, les actions menées dans le cadre du Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.

1.1 Les recettes de fonctionnement :

Entre le budget primitif 2014 et le budget primitif 2015, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 3,72%. Il s'agit de la totalité des recettes de gestion des services, des produits financiers et produits exceptionnels, ainsi que des reprises sur provision.
A noter que ces recettes réelles prévoient la reprise de crédits PAE (programme d'aménagement d'ensemble) TASE pour 1 365 000 euros, ainsi qu'une provision pour gros travaux (430 000 euros), ce qui a pour effet d'augmenter de façon exceptionnelle le montant des recettes de fonctionnement.
Ces deux recettes exceptionnelles, sont directement affectées :
- à la mise en œuvre des investissements prévus au PAE (pour financer des créations de classes, des places petite enfance au sud de la commune). Le PAE TASE pouvant concerner le périmètre de Croizat, de Néruda et du futur groupe scolaire O. Cartailhac,
- pour la provision de gros travaux, à des dépenses de fonctionnement importantes liées à notre programme de réhabilitation et de construction de nouveaux équipements (dans le domaine de l'Education).

Chapitre 70 : Produits des services et des domaines : 2 700 753 euros

Ce chapitre comprend essentiellement des redevances et des droits de services généraux ou spécifiques (recettes des centres aérés, des centres de loisirs, de la restauration scolaire, des équipements culturels, de la petite enfance…) et des redevances d'occupation du domaine public, des concessions dans les cimetières, des locations diverses autres que les immeubles.
Ce chapitre intègre également la recette versée par les associations pour la mise à disposition de personnels municipaux pour 267 632 euros (recette correspondant à une dépense prévue au chapitre 65).
Le montant de ces produits diminue de 16,85% par rapport au BP 2014. Cette diminution s'explique pour la majeure partie par la création de plusieurs budgets annexes, à savoir celui du Planétarium et de la Maison de Fêtes et des Familles (les recettes comme les dépenses n'apparaissent plus sur le budget principal mais bien sur les deux budgets annexes), et par le versement en 2014 de recettes exceptionnelles. A l'inverse, la municipalisation du journal voit l'inscription au budget principal de recettes de publicité.

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 41 700 388 euros

Ce compte 73 inclut les recettes à caractère fiscal. Il s'agit :

- du produit des 3 taxes pour 24 344 850 euros (soit une augmentation de 2,99% par rapport au budget primitif 2014). Il faut préciser que ces montants, comme nous nous y sommes engagés, correspondent à une reconduction à l'identique des taux de la taxe d'habitation et des taxes sur le foncier bâti et non bâti que nous voterons lors de cette séance dans un prochain rapport,
- de l'attribution de compensation de la taxe professionnelle par la Métropole de Lyon pour 14 257 146 euros, inchangée depuis la mise en place de la Taxe professionnelle unique (TPU) en 2003,
- de la dotation de solidarité communautaire (DSC) prévue à hauteur de 1 311 746 euros, pour un montant identique à celui inscrit au budget primitif 2014,
- diverses taxes pour 1 786 646 euros (taxe sur l'électricité, les droits de mutation, la taxe sur les emplacements publicitaires, la taxe sur les pylônes électriques).

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations : 29 238 902 euros

Ce chapitre progresse de 4,79% par rapport au Budget primitif 2014.

Les principaux éléments composant ce chapitre sont les suivants :

- la dotation forfaitaire qui s'élève à 7 243 910 euros soit une diminution de 17,13% par rapport au budget primitif 2014 ;
- la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) est prévue à 13 552 867 euros soit une augmentation de 10,99% par rapport à la prévision inscrite au budget primitif 2014 ;
- les compensations : elles jouent le rôle de variable d'ajustement des contributions de l'Etat aux collectivités locales comme cela a été le cas les exercices précédents (pour 2015, le montant estimé des compensations de l'Etat au titre de la Taxe professionnelle, de la taxe foncière et de la taxe d'habitation est de 1 909 219 euros, marquant ainsi une baisse de 10,14% par rapport au budget primitif 2014) ;
- les autres subventions, participations et dotations proviennent des partenaires de la ville (Région, CAFAL, les services déconcentrés de l'Etat, la Métropole, FAS, ...) dans le but de financer un certain nombre d'activités (lecture publique, CLSH, petite enfance, culture, éducation...). Ainsi, est inscrit une participation de l'Etat pour la mise en œuvre et la poursuite des rythmes scolaires à hauteur de 621 510 euros (fonds d'amorçage), finançant pour moitié ce programme, ainsi qu'une recette CAF dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (PEDT).

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 795 251 euros

Il s'agit pour ce chapitre principalement de la contribution salariale des chèques-déjeuner (497 851 euros) et des revenus des immeubles (244 300 euros). Il faut noter la stabilisation de la valeur faciale des chèques-déjeuner (six euros).

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 350 000 euros

Ce sont les remboursements sur la rémunération du personnel et sur les charges correspondantes, par la Sécurité sociale pour les non titulaires et l'assurance du personnel sur les accidents de service et maladies professionnelles.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 23 100 euros

Ces produits correspondent aux mandats annulés sur les exercices antérieurs ou atteints par la déchéance quadriennale.

Les chapitres 042 et 043 enregistrent des opérations d'ordre entre section ou à l'intérieur de la section de fonctionnement.

1.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 1,57% par rapport au budget primitif 2014, illustrant ainsi la maîtrise de nos dépenses. Elles comprennent l'ensemble des dépenses de gestion des services, ainsi que les charges financières et exceptionnelles. Cette augmentation s'explique principalement par une diminution de 6,04% du chapitre 011 (charges générales) et de 11,51% des charges financières (chapitre 66), et parallèlement par une augmentation de 6,94% du chapitre 012 (charges de personnel) et 2,11% du chapitre 65 (charges de gestion courantes).

Chapitre 011 : Charges générales : 14 537 226 euros

Vous trouverez à la page 10 du budget le détail de ces dépenses qui couvrent un ensemble de dépenses telles que : des achats de prestations (prestations de service telles que la restauration scolaire, le transport lié aux activités à destination des enfants, de maintenance, d'assurance), de la documentation, des achats non stockés (eau, énergie, vêtements de travail fournitures, électricité, carburant, chauffage, téléphone) des services extérieurs (l'entretien des espaces publics par exemple), des frais postaux et de télécommunication.

Ces dépenses sont l'illustration de l'effort de maîtrise de nos dépenses puisque ces charges diminuent de 6,04% par rapport aux dépenses inscrites au budget primitif 2014. Cet effort a été particulièrement mené dans une volonté de rationnaliser nos dépenses et de développer des modes de fonctionnement différents. Cet effort a pour objectif de concentrer nos moyens sur les priorités et projets pour lesquels nous nous sommes engagés.

Cette maîtrise des dépenses permet de financer la priorité Education, augmentant, pour le budget primitif 2015 de 17,12% les dépenses à caractère générale relatives à ce secteur. Ainsi, ces crédits financent la poursuite du projet Langage (85 000 euros), qui permet de mettre à disposition des écoliers vaudais, tant dans le temps scolaire que périscolaire, de nouveaux outils pédagogiques, afin de leur permettre de s'inscrire (en partenariat avec l'Education Nationale) dans des méthodes d'apprentissage innovantes. Cette action a notamment pour objectif de prévenir les difficultés langagières dès la maternelle et qui peuvent être à l'origine du décrochage scolaire au collège. Elle repose sur des objectifs précis : favoriser la réussite scolaire, développer l'éveil scientifique et numérique, permettre un meilleur accès au sport et à la santé, contribuer à une plus grande ouverture culturelle et former des futurs citoyens.
Parallèlement, les crédits « Actions éducatives » relatifs aux développements des activités périscolaires et à l'augmentation de la capacité d'accueil des ALSH (Accueils de loisirs sans hébergement) progressent de 25,15% par rapport au budget primitif 2014 (pour un budget d'activité total de 1 111 826 euros soit 223 464 euros de crédits d'activité supplémentaires).

Les charges à caractère général du sport augmentent de 9,75% par rapport au budget primitif 2014. Elles intègrent la poursuite et l'extension du dispositif « Sports à Loisirs » à destination des enfants, au secteur Grappinière/Village. En outre, afin de faire face à l'insuffisance du nombre de gymnases, insuffisance accentuée par l'indisponibilité actuelle du gymnase Owens, et dans l'objectif de répondre aux besoins croissants des clubs sportifs, des centres sociaux et des scolaires, cette maîtrise des dépenses a permis l'inscription au budget primitif de la location du gymnase privé « Tranquille » situé à Villeurbanne pour un montant de 90 000 euros.

Par ailleurs, la diminution du parc automobile de la ville a permis une diminution de ces charges, puisqu'entre 2013 et 2015, les dépenses consacrées à ces frais sont en baisse de 172 572,37 euros.

Chapitre 012 : Charges de personnel : 44 392 669 euros

Les charges de personnel augmentent de 6,94% par rapport au budget primitif 2014, soit une augmentation de 2 881 578 euros. Cette augmentation s'explique par :

- les éléments réglementaires (réforme de la catégorie C et B, la hausse des charges sociales ainsi que les éléments de déroulement de carrières des agents, hausse du SMIC) qui impactent l'ensemble de la masse salariale. Ils représentent une hausse de 1 209 863 euros du budget primitif 2015 par rapport au budget primitif 2014.
- la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires qui a nécessité un fort développement des activités péri scolaires, qui représente 1 000 000 d'euros de crédits de personnel supplémentaires. En regard de ces dépenses supplémentaires, la commune bénéficie de 621 510 euros (au titre du fonds d'amorçage dans le cadre de la mise en œuvre et de la poursuite de la réforme des rythmes scolaires), finançant ces dépenses à hauteur de 51,8%, ainsi que des recettes CAF dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (PEDT) ;
- des éléments liés aux choix effectués par la municipalité dans l'ensemble des domaines prioritaires. Dans le secteur de l'Education, il y a une prévision de 12 classes supplémentaires à la rentrée scolaire 2015, à partir d'un ratio par classe le coût de fonctionnement pour le groupe scolaire provisoire R. Beauverie en année pleine est estimé à 520 000 euros soit un coût supplémentaire au BP 2015 de 180 000 euros. Un développement de 120 places en accueil de loisirs par rapport au BP 2014 est inscrit. Les autres volets sont ceux de la sécurité, des emplois d'insertion et du numérique. Ainsi, à titre d'illustration, ces charges de personnel intègrent pour 2015 la poursuite du renforcement de la police municipale (quatre agents supplémentaires), le recrutement de médiateurs, le recrutement de 12 emplois d'avenir afin d'atteindre l'objectif de 45 emplois d'avenir municipaux, soit 1 881 578 euros de crédits supplémentaires. Des recettes sont bien sûr prévues en regard de ces dépenses : notamment les recettes relatives aux Emplois d'avenir inscrites au BP 2015 s'élèvent à 591 536 euros.

Ces développements sont en partie financés par un redéploiement de crédits issus de la structure, à hauteur de 764 432 euros.

Il est à noter que cette masse salariale intègre la reprise du journal municipal en régie (+ 461 849 euros) et ne comprend plus le Planétarium qui est géré par un budget annexe (- 907 280 euros de crédits de personnel).

Chapitre 65 : Charges de gestion courante : 9 970 099 euros

Ces charges correspondent pour l'essentiel aux subventions de fonctionnement versées aux budgets médicaux sociaux soit 238 071 euros, 987 077 euros au Planétarium, 1 109 500 euros au CCAS, aux associations sportives, culturelles et sociales ainsi qu'aux syndicats intercommunaux non fiscalisés, et au personnel mis à disposition auprès des centres sociaux.

Les associations dans notre ville sont les artisans essentiels du lien social. Il nous faut donc passer d'une logique de guichet à une logique de projet, permettant une plus grande lisibilité dans l'attribution de nos subventions à la vie associative, y compris vis-à-vis des partenaires financiers de la ville. Ainsi le volume des subventions versé aux associations culturelles, sociales, économiques et sportives est identique au montant versé durant l'année 2014. Le montant des subventions est de 5 105 286 euros, représente plus de 50% des crédits de ce chapitre prévus au budget primitif 2015.

L'exercice 2015, sera l'année de mise en place d'une procédure plus transparente et simplifiée pour les demandes de subvention de droit commun, afin de permettre le renforcement de l'équité entre les associations. Nous présenterons de façon détaillée des délibérations dédiées à la vie associative et aux clubs sportifs lors des prochains conseils municipaux.

Chapitre 66 : Charges financières : 1 722 000 euros

Ce sont les intérêts des emprunts et dettes, les intérêts courus non échus (ICNE) et le coût de la ligne de trésorerie. Le chapitre 66 s'élève à 1 722 000 euros, il est en diminution de 11,5% par rapport au budget primitif 2014.
Les intérêts à verser auprès de nos établissements prêteurs s'élèvent à 1 722 000 euros (1 850 000 euros au BP 2014).
Les intérêts courus non échus traduisent une diminution importante des intérêts rattachés. L'écart entre les intérêts courus non échus de 2015 et les intérêts courus non échus 2014 est important. La prévision négative pour 2015 s'explique par la baisse des taux et par une prévision d'encaissement des prêts 2015 en fin d'exercice 2015, allégeant les intérêts courus non échus.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 66 400 euros

Il s'agit essentiellement des bourses et prix (BAFA, FIH) et des recettes annulées sur les exercices antérieurs et les charges exceptionnelles sur opération de gestion.
Les chapitres 023 et 042 couvrent des opérations d'ordre visant respectivement à comptabiliser le virement à la section d'investissement (023) et les dotations aux amortissements (042). Ces deux comptes constituent de l'autofinancement.

Enfin nous devons déterminer la durée d'amortissement des biens immobilisations incorporelles imputées au compte 2088. Il s'agit des dépenses relatives aux productions sonores, audiovisuelles et multimédias, lors de l'installation de l'exposition permanente du Planétarium. Je vous propose de fixer une durée d'amortissement de cinq ans.

II/. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Celle- ci s'élève en recettes comme en dépenses à 21 690 588 euros. La section d'investissement marque ainsi une progression de 25,12% par rapport au budget primitif 2014, illustrant le volontarisme de l'équipe municipale de porter l'effort sur l'Education, qui est la priorité du mandat.
Vous sont présentées successivement les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement.

2.1 Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement sont constituées par :

- des ressources propres externes dont :
➢ le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur ajoutée (FCTVA) pour 2 150 000 euros,
➢ des subventions d'équipement pour 8 787 078 euros correspondant au financement des opérations partenariales. Les subventions d'équipement sont des recettes issues des financements partenariaux (Etat, contrat triennal du Conseil Général, Agence de l'environnement et la Maîtrise de l'énergie (ADEME), Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), la Région, la Métropole, la Caisse d'Allocations Familiales, etc.) financeront plus de 50% des dépenses nouvelles d'investissement.

- des ressources propres internes pour un total de 6 040 000 euros, comprenant une recette d'ordre de 125 000 euros, constituées essentiellement par :
➢ les amortissements : 2 000 000 euros,
➢ la prévision de virement de la section de fonctionnement : 4 040 000 euros.

La prévision d'autofinancement en provenance de la section de fonctionnement, s'élève à

5 915 000 euros. Cette prévision enregistre notamment une reprise des participations versées par les constructeurs à hauteur de 1 365 000 euros, dans le cadre du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) TASE. Ces recettes perçues par le Grand Lyon et reversées à la ville, sont légalement affectées à la mise en œuvre des investissements prévus au programme d'aménagement (afin de financer des créations de classes, des places petite enfance).

- l'emprunt qui s'élève à 4 713 510 euros.

2.2 Les dépenses d'investissement

Ces dépenses intègrent l'ensemble des travaux et des acquisitions, les études, les participations aux fonds de concours (organismes publics) ou encore les subventions d'équipement (organismes privés) ainsi que le remboursement du capital de la dette.

2.2.1 Les dépenses d'équipement : chapitres 20, 21, 23, 204 et les chapitres consacrées à des opérations : 211, 212, 213, 214, 215, 216, 411, 800.

Ces dépenses représentent un montant de 17 515 588 euros. Conformément aux engagements de l'équipe municipale, ces dépenses sont dirigées en priorité sur le secteur de l'Education, secteur qui représente 61% des dépenses d'investissement pour 2015, constituant ainsi le premier secteur de dépense. En effet, les projections effectuées par notre cabinet de conseil prévoient 8 400 enfants qui seront scolarisés en 2020 contre 6 900 enfants à la rentrée 2014.
Afin de répondre à la demande et améliorer les conditions d'accueil dans nos écoles, la ville programme la construction de nouveaux groupes scolaires, la rénovation et l'extension d'un certain nombre. Parallèlement, 2015 sera marquée par la mise en place et le développement du numérique dans les écoles, en partenariat avec l'Education Nationale.

Ainsi, le budget primitif 2015 comprend un certain nombre de travaux et d'études dont les principaux investissements sont détaillés si dessous. Les chiffres sont donnés toutes taxes comprises (TTC).

- **Pour le secteur de l'éducation** pour un total de 10 047 416 euros : dont 2 609 126 euros pour le groupe scolaire transitoire René Beauverie (Centre-Ville) ; 1 973 337 euros pour le groupe scolaire Henri Wallon ; 1 889 953 euros pour le groupe scolaire Grandclément (réhabilitation de l'élémentaire) ; 1 530 000 euros pour le groupe scolaire Ambroise Croizat ; 900 000 euros pour le groupe scolaire Chat Perché. 200 000 euros de crédits sont prévus pour le plan numérique des Ecoles, 200 000 euros de matériels pour les écoles (ouverture de classe et matériels divers)…
- **Le secteur sportif** pour 1 596 716 euros : la quasi-totalité de ces dépenses sera consacrée à la reconstruction après sinistre du gymnase Owens (1 476 716 euros).
- **Les bâtiments communaux** pour un total de 2 750 000 euros dont 960 000 euros d'acquisition de l'Hôtel du Nord, 780 000 euros d'acquisition de 320 mètres carrés dans l'immeuble Copernic en rez-de-chaussée. Cette acquisition s'inscrit dans la continuité de la démarche de redéploiement des services municipaux et de regroupement des fonctions d'accueil dans l'objectif d'offrir un service public territorial plus efficient à la population, tout en améliorant les conditions de travail et d'accueil des agents municipaux.
- **La sécurité : le système de vidéo surveillance** : des crédits sont inscrits pour la vidéo protection des équipements et pour le mur d'images du Centre de supervision urbaine (160 000 euros).

Cette rubrique comprend des acquisitions couvrant le remplacement et le renouvellement de matériels nécessaires aux activités (par exemple pour l'équipement des gymnases, des stades, du centre culturel, du cinéma, des haltes garderies et mini- crèches, des locaux administratifs ou

encore du matériel au bénéfice des écoles, ou des équipements sportifs…), ainsi que l'achat des matériels informatiques.

Elle comprend également l'ensemble des opérations dites récurrentes. Celles-ci ont vocation à améliorer et entretenir le patrimoine communal. A titre d'illustration, il s'agit surtout de travaux d'étanchéité, ou de travaux relatifs aux réseaux d'eau ou de chauffage, de travaux de mise aux normes et d'accessibilité (travaux de mise en conformité des réseaux avec la réglementation légionnelle, travaux de maîtrise de l'énergie,…) et des espaces publics (voirie, signalétique, éclairage public, enfouissement des réseaux, espaces verts , les cimetières, les groupes scolaires, les équipements sportifs). Le montant de ces opérations récurrentes sur le patrimoine de la ville s'élève à 2 878 000 euros (dont 510 000 euros de travaux liés à l'éclairage public).

Dans le domaine de la gestion et de l'entretien du patrimoine, une enveloppe de 1 200 000 euros est inscrite **en fonctionnement** pour financer les interventions des services sur le patrimoine bâti.

A noter pour 2015, une reprise de provision pour charges à hauteur de 430 000 euros. Les provisions pour charges correspondent à des charges prévisibles importantes, ne présentant pas un caractère annuel, telles que les frais de gros entretien et grandes révisions, qui ne sauraient être supportées par le seul exercice au cours duquel elles sont engagées (arrêté du 9 décembre 2014). Il est proposé à l'occasion du budget primitif 2015, la reprise d'une provision pour charges, constituée lors du Conseil Municipal du 23 juin 2010, pour un montant de 430 000 euros, permettant de faire face à des dépenses de fonctionnement importantes liées à la mise en œuvre de notre programme de réhabilitation et de construction de nouveaux équipements (dans le domaine de l'Education).

2.2.2 Les fonds de concours et subventions d'équipement (chapitre 204)

Il s'agit principalement des opérations des bailleurs sociaux, des subventions pour l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie (3 750 euros PACT - Maintien à domicile personnes âgées et 90 300 euros OPAH "Le François Ouest") ; du versement de subvention d'équilibre pour les déficits de ZAC (Zone d'aménagement concerté) pour 61 623 euros, des subventions à ERDF pour l'extension des réseaux. Ces subventions d'équipement et fonds de concours représentent un montant de 258 538 euros.

Ce chapitre intègre également une subvention d'équipement d'un montant de 62 865 euros pour des travaux prévus à la Résidence Croizat (subvention au budget annexe).

2.2.3 Le remboursement du capital de la dette (chapitre 16).

Le capital de la dette à rembourser en 2015 sera de 4 050 000 euros. A noter que la dette de la ville ne comporte ni emprunts en devise ni produits structurés.

2.2.4 Création et modification d'autorisations de programme et de crédits de paiement et création de chapitres opération :

L'opération est constituée par un ensemble d'acquisitions, de travaux, de frais d'études aboutissant à la réalisation d'un ou de plusieurs ouvrages de même nature, elle peut également comprendre des subventions d'équipement. La notion d'opération concerne exclusivement les crédits des dépenses réelles d'investissement. Le vote d'une opération apporte une plus grande souplesse en termes de gestion des crédits budgétaires.

Les autorisations de programme et d'engagement ainsi que leurs révisions éventuelles doivent faire l'objet d'une délibération, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou d'une décision

modificative. Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget, l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice (confère le tableau de répartition des crédits de paiement annexé dans la maquette budgétaire). Des opérations sont gérées en AP/CP (Autorisation de programme / Crédits de paiements) lorsqu'elles ont un caractère pluriannuel. Nous vous proposons ainsi la création de deux nouveaux chapitres opérations qui feront l'objet d'autorisations de programmes de crédits de paiement. Il s'agit de l'équipement intégré René Beauverie (chapitre opération n°215) et de l'équipement intégré Odette Cartailhac (chapitre opération n°216).

Equipement intégré René Beauverie : Chapitre opération n° 215 :

Comme cela vous a été présenté lors de la délibération du 30 octobre 2014 (Procédure de désignation de Maître d'œuvre), dans le cadre du développement des quartiers Pré de l'Herpe et Centre-Ville, la Ville a programmé la création d'un nouvel équipement dans l'objectif de :
- accompagner les habitants de ces quartiers en pleine mutation avec la réalisation de la ZAC Hôtel de Ville en développant l'offre de service,
- répondre aux besoins de la ZAC Hôtel de Ville et plus largement à l'évolution des effectifs scolaires du Centre-Ville, secteur qui est en fort développement,
- répondre aux nouvelles politiques liées à l'enfance (rythmes scolaires, accueil des deux- trois ans, place du parent dans l'école),
- réaliser un projet exemplaire en matière de qualité environnementale.

Ce projet prévoit donc la création d'un équipement comprenant un groupe scolaire de 18 classes, un équipement petite enfance de 30 places et un centre de loisirs sans hébergement, ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs et cours dévolus ou partagés entre ces différentes structures. Il sera situé sur la parcelle à l'angle des rues Montmousseau et G. Peri.
Ce projet est qualifié d'équipement intégré avec la création de passerelles fonctionnelles et la mutualisation de locaux entre les différentes structures afin de répondre à l'objectif de prendre en compte le temps de l'enfant dans toutes ses dimensions.

Cette opération va bénéficier de financement dans le cadre partenarial (ANRU, Région, et de la ZAC Hôtel de Ville au titre du programme d'équipement). Le coût estimé de cette opération est évalué à 16 200 000 euros HT soit 19 440 000 euros TTC. Conformément à ce qui a été annoncé dans la délibération du 30 octobre 2014, je vous propose donc la création d'une autorisation de programme/crédits de paiement à hauteur de 19 440 000 euros TTC, répartie entre 2015 et 2019. 602 100 euros de crédits de paiement sont ouverts au titre de l'exercice 2015.

Equipement intégré Odette Cartailhac : Chapitre opération n° 216 :

Les programmes immobiliers au sud de notre commune font apparaître le besoin de construction d'un groupe scolaire. Une étude de faisabilité pour le groupe scolaire Odette Cartailhac au sud de la commune est prévue pour 2015 (52 000 euros). Cet équipement comprendra 15 classes, 35 places en crèche et un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement). Par ailleurs, s'agissant d'une opération d'envergure qui présente un caractère pluriannuel et fera l'objet d'un phasage, je vous propose également que cette opération fasse l'objet d'une autorisation de programme/crédits de paiement pour un montant de 16 200 000 euros, qui sera répartie entre 2015 et 2020.

Conseils de quartier : Chapitre opération n°800 :

Pour le budget primitif 2015, suite à la création de huit conseils de quartier par la délibération du 24 avril 2014, il est proposé parallèlement de créer un chapitre opération pour les dépenses d'investissement liées à ces conseils de quartiers.

Ainsi, dans un esprit de transparence et de souplesse de gestion de ces crédits budgétaires relatifs à la Démocratie de proximité, il est proposé le vote du chapitre opération n° 800, pour une inscription budgétaire de 240 000 euros au BP 2015, pour l'ensemble des 8 conseils de quartier (soit 30 000 euros par conseil de quartier). Des crédits en fonctionnement sont également prévus (5 000 euros par conseil de quartier soit 40 000 euros au total).

Pour votre information, l'ensemble des chapitres opérations que vous trouvez page 19 et suivantes sont :
- n°211 Groupe Solaire H. WALLON
- n°212 Groupe Scolaire GRANDCLEMENT REHABILITATION
- n°213 Groupe Scolaire A CROIZAT
- n°214 Groupe Scolaire TRANSITOIRE PRE HERPE
- n°215 Equipement R BEAUVERIE
- n°216 Equipement O. CARTAILHAC
- n°800 CONSEILS DE QUARTIERS

Un certain nombre de ces opérations sont gérées en autorisations de programme - crédits de paiement. L'annexe IV page 88, regroupe l'ensemble des autorisations de programme-crédits de paiement pour un montant de crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2015 de 11 073 231 euros :
- Groupe Scolaire H. WALLON : 1 973 336 euros
- Groupe Scolaire Grand Clément réhabilitation : 1 889 953 euros
- Groupe Scolaire A CROIZAT : 1 530 000 euros
- CHAT PERCHE : 900 000 euros
- Groupe Scolaire TRANSITOIRE PRE HERPE : 2 609 126 euros
- Groupe Scolaire BEAUVERIE : 602 100 euros
- Equipement Intégré CARTAILHAC : 52 000 euros
- GYMNASE OWENS RECONSTRUCTION : 1 476 716 euros
- PACS (Planétarium): 40 000 euros.

Par ailleurs, notre délibération budgétaire porte également sur le vote d'un budget annexe au budget principal. Il s'agit du budget annexe de la télé surveillance. Le montant des prestations commercialisées est stable, et est évaluée à 60 000 euros HT.

En dernier lieu je vous rappelle :
- que le budget annexe du chauffage urbain a, de par la loi, été transféré à la Métropole de Lyon au 1 er janvier 2015,
- que les budgets annexes des établissements médico-sociaux (résidence Croizat et service des soins à domicile) ont été approuvés en octobre 2014,
-que les budgets annexes de la Maison des Fêtes et des Familles et du Planétarium ont été votés en décembre 2014.

En conséquence, je vous propose :

➢ D'approuver le présent rapport.

➢ D'adopter le Budget primitif 2015 du budget principal et de son budget annexe ainsi que la création de trois chapitres opérations (n°215 R. Beauverie, n°216 O. Cartailhac, n°800 Conseils de quartier) dont deux ont nécessité la création d'autorisation de programme-crédits de paiement (R. Beauverie et O. Cartailhac).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à la majorité.

➢ Approuve le présent rapport ;

➢ Adopte le le Budget primitif 2015 du budget principal et de son budget annexe ainsi que la création de trois chapitres opérations (n°215 R. Beauverie, n°216 O. Cartailhac, n°800 Conseils de quartier) dont deux ont nécessité la création d'autorisation de programme-crédits de paiement (R. Beauverie et O. Cartailhac).

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Mme la Députée - Maire,

Hélène GEOFFROY